



## ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH

n° 085-2023

**Objet** : Autorisation d'occuper le domaine public

Le Maire de la Commune de Touques

**Vu** le code de la route,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande de la société CARTIER d'occuper le domaine public, empiètement sur trottoir, afin d'installer la base de vie, dans le cadre des travaux de construction du magasin ALDI, rue des Bateliers, à compter du 17/07/2023, pour une durée de 150 jours,

**Vu** la nécessité qu'il y a d'autoriser cette installation sur le domaine public pour permettre la réalisation des travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

**Article 1** : L'autorisation est donnée à la société CARTIER d'occuper le domaine public, empiètement sur trottoir, afin d'installer la base de vie dans le cadre des travaux de construction du magasin ALDI, rue des Bateliers, à compter du 17/07/2023, pour une durée de 150 jours.

**Article 2** : Pendant cette période, un passage de 1.40 m sera laissé pour permettre la circulation des piétons sur le trottoir utilisé.

**Article 3** : La société CARTIER mettra en place les moyens nécessaires à la sécurisation des abords du lieu d'installation et assurera la pose de l'arrêté et la remise en état du domaine public.

**Article 4** : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers, aux Services Techniques Municipaux et la société CARTIER.

Fait à Touques, le 06/07/2023,

LE MAIRE

Colette NOUVEL ROUSSELOT